

Habitat

REF : HABITAT2014002

Signataire : JP/CA/NF

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

**OBJET : Subvention de fonctionnement accordée à l'ADIL 93 pour l'année 2014.**

**EXPOSE :**

Depuis 2009, l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Seine-Saint-Denis (ADIL 93) développe un service gratuit d'information et d'aide à la décision pour le particulier sur toutes les questions juridiques, financières, administratives et techniques liées au logement.

La dernière convention d'objectifs a été signée le 5 février 2012 entre la Ville et l'ADIL 93 pour une durée minimum d'un an avec reconduction expresse, chaque année, pendant un maximum de 3 ans, soit jusqu'au 4 février 2015.

Son objectif est de permettre à l'ADIL de développer ses interventions sur le territoire communal et **d'assurer ainsi des permanences** en direction des habitants d'Aubervilliers et des propriétaires de biens sur la commune.

Cette convention met également en place un principe de **formation à destination du personnel communal et de l'Unité territorial habitat**.

En outre, elle engage aussi l'ADIL à **sensibiliser les publics et professionnels** aux problématiques majeures rencontrées dans le domaine du logement et de l'habitat par la rédaction, chaque mois, d'articles vulgarisés d'information juridique.

**1. Un bilan positif qui révèle un besoin important**

*Les Permanences*

L'ADIL 93 tient trois permanences par mois<sup>1</sup> animées par un juriste. Deux ont lieu à la Maison de la Justice et du Droit (MJD) et une à l'UT Habitat. Au 1<sup>er</sup> semestre, 17 permanences ont été tenues et ont d'ores et déjà permis de recevoir 103 personnes.

En 2013, 7 personnes se présentaient en moyenne par permanence, soit 222 consultations pour 32 permanences. Ce sont essentiellement des locataires du parc privé qui sont reçus et les questions les plus fréquentes concernent : les rapports locatifs (charges, obligations du bailleur, révision du loyer, ...), la copropriété (impayés, décomptes de charges, ...), la recherche de logement. Vous trouverez en annexe le bilan d'activité 2012, 2013 et du premier semestre 2014.

---

### *La Formation*

Un atelier de formation est en cours de préparation et aura lieu en novembre 2014 sur le thème de la location vide au travers de la loi ALUR. L'ensemble des agents concernés par ce sujet seront invités à cette demi-journée, soit une quarantaine de personnes (services concernés : l'Unité Territoriale HABITAT, Service Communal d'Hygiène et de Santé, logement, Service Social Municipal, Service Prévention des expulsions et secrétariat des élus).

### *Sensibilisation*

La convention prévoit sur la base des problématiques le plus fréquemment traitées dans le cadre de ses permanences, l'ADIL 93 propose de courts articles d'information juridique diffusés à l'Unité Territoriale HABITAT ou via Aubermensuel.

## **2. Proposition de subvention pour l'année 2014**

La convention d'objectifs signée en février 2012 avec l'ADIL 93 prévoyait un financement de 9000 euros comme suit :

- Aubervilliers : 5000 euros .
- CUCS Ville : 2000 euros
- CUCS Plaine Commune : 2000 euros

En 2013, le plan financement a été revu suite à l'arrêt de la subvention du CUCS communautaire et de l'ajustement du temps des permanences sur 4 heures au lieu des 3 heures actées dans la convention d'objectifs. Par conséquent, la demande de l'ADIL a augmenté pour l'année 2013 passant ainsi de 9000 euros à 9600 euros.

Le financement de l'ADIL a été réparti comme suit :

- Aubervilliers : 6600 euros<sup>2</sup>
- CUCS Ville : 3000 euros

Pour 2014, l'ADIL propose de poursuivre le même plan de financement qu'en 2013.

La subvention de 6600 € est inscrite sur le budget de l'Unité Territoriale Habitat pour l'année 2014.

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

**ABSENTS :** Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

**Secrétaire de séance :** M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Solidarité / Plaine Commune

Habitat

REF : HABITAT2014002

Signataire : JP/CA/NF

**OBJET :Subvention de fonctionnement accordée à l'ADIL 93 pour l'année 2014.****LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.2312-1 et L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :****APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2014, d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire					Montant
	Service	Chapitre	Article	Fonction	Action	
ADIL 93	202	65	6574	70	ADIL	6600 €

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal 2014.



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué  
Anthony DAGUET